



Problème persistants et nouveaux problème en matière de protection des droits de l'enfant en Europe

M. Bernard De Vos

Président d'ENOC (European Network of Ombudspersons for children)

Pour les ombudspersons européens, rassemblés au sein de l'ENOC, dont j'ai le plaisir d'assurer cette année la présidence, la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant représente une ligne de conduite largement partagée car elle considère l'essentiel de leurs préoccupations.

La question des violences faites aux enfants constitue une des premières priorités partagée. L'investissement majeur du Conseil de l'Europe dans la promotion d'une éducation non-violente et le véritable combat entamé dès le début de la mise en place de la stratégie pour implémenter dans chaque Etat membre une législation contraignante à l'égard des châtiments corporels a été chaleureusement salué. De nombreux ombudsmans ont largement utilisés les différents outils proposés par le Conseil pour encourager leurs Etats à rejoindre le rang des pays phares en la matière.

La lutte contre les violences faites aux enfants demeure une priorité absolue dont rien ne doit nous éloigner car la partie est loin d'être gagnée.

Ainsi, par exemple, on apprend que les taux de décès dus à des blessures intentionnelles diffèrent fortement au sein de l'Union Européenne. Selon le très récent rapport de l'Alliance pour la sécurité des enfants (European Child Safety Alliance, ECSA) consacré aux mesures stratégiques en place et la mise en oeuvre des politiques nationales de prévention contre les blessures intentionnelles à l'égard des enfants, on recense un nombre de cas plus de 10 fois supérieur entre les pays enregistrant les taux le plus et le moins élevés. Cet écart indique sans doute qu'il existe des stratégies de prévention qui, si elles étaient adoptées et déployées de manière cohérente et si nécessaire, appliquées dans l'ensemble de l'Union Européenne, pourraient mieux protéger les enfants des violences. C'est tout le rôle des acteurs institutionnels dont, en premier le Conseil de l'Europe : sensibiliser, suggérer les meilleures adaptations législatives, populariser les meilleures pratiques.

Il reste que d'autres formes de violences, moins visibles, plus insidieuses et qui touchent des groupes parfois très nombreux, continuent à faire peser sur les enfants le poids de lourdes discriminations et de fortes injustices. Puisque ces violences institutionnelles et politiques sont souvent générées par les institutions et les Etats eux-mêmes, il est bon que le Conseil de l'Europe, dans le cadre de sa stratégie, poursuivre ses efforts pour éradiquer toute forme de violences, y compris les plus pernicieuses.

Je me limiterai, afin de respecter le temps imparti, à trois exemples concrets qui sont autant de priorités que le réseau européen des ombudsmans des enfants entend bien poursuivre au cours des prochains exercices.

A commencer par la pauvreté. Il n'est plus à démontrer que la pauvreté est un énorme fossoyeur des droits de l'enfant. Tous les pays membres, certains plus que d'autres, y sont directement confrontés et les conséquences de la crise économique sur les enfants (qui constituera le thème de travail du réseau cette année) sont dévastatrices. A l'analyse, pas un seul article de ce beau texte qu'est la Convention des droits de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté : dans de nombreux pays les droits les plus élémentaires sont devenus de véritables chimères.

Cette pauvreté ne touche désormais plus uniquement les familles vivant la pauvreté de génération en génération. Ce que nous appelions naguère « le Quart-monde » en référence avec la misère extrême de ces pays lointains du « Tiers-Monde » dont nous ne pensions n'avoir jamais à partager un jour l'insécurité d'existence. Elles ont été rejointes dans leurs difficultés, souvent leur détresse, par d'autres familles dont le confort d'existence semblait pourtant garanti. Il s'agit, par exemple, de ces familles insérées par l'emploi mais dont les revenus insuffisants n'autorisent pas une vie conforme aux standards de notre société, de familles tombées dans la précarité suite aux nombreuses fermetures d'entreprises et qui n'ont aucune « expérience » de la pauvreté, ou encore de ces myriades de familles migrantes, qu'elles viennent de continents lointains ou de nos pays voisins.

Si la pauvreté a des conséquences sur la santé des enfants lorsqu'ils souffrent de carences alimentaires ou d'un retard dans l'accès aux soins, si la précarité les force à vivre dans des logements insalubres, si la précarité les relègue et les discrimine dans de nombreux systèmes scolaires, ses conséquences sont, sur un plan identitaire tout autant, dévastatrices. La honte, le manque de confiance en soi et l'image négative de soi sont des dommages collatéraux qui constituent, pour les enfants pauvres, une grosse part des inquiétudes qu'on peut raisonnablement nourrir à leur égard.

La pauvreté infantile n'est donc pas un simple gadget, comme il est devenu « tendance » de l'évoquer, juste bon à émouvoir les foules. C'est vrai qu'une bonne part de la pauvreté des enfants est liée à celle de leurs parents. Mais à situation économique équivalente, il n'y a plus à démontrer que certains pays protègent mieux les enfants que d'autres : en augmentant les dispositifs sociaux et les services publics à leur intention, en organisant et en soutenant l'intégration des enfants les plus fragiles dans l'école ordinaire, en ciblant la création de crèches et des équipements collectifs dans les quartiers économiquement moins favorisés, en organisant mieux l'accueil extra-scolaire, etc. Dit plus simplement, le Conseil de l'Europe devrait persévérer à encourager les Etats membres à poser les choix politiques positifs prioritaires en faveur des enfants afin de les préserver au maximum de l'impact et des conséquences de la grave crise économique que nous traversons.

Je le mentionnais plus tôt, la réalité endurée par les enfants migrants, qu'ils voyagent seul ou en famille, doit retenir toute notre attention dans le cadre de la lutte contre les violences institutionnelles.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant s'applique en fonction du niveau de développement des Etats parties. Inutile de demander aux pays les plus déshérités du monde d'assurer les mêmes niveaux d'excellence dans les différents domaines que recouvre la

Convention. Mais il n'est pas acceptable que des pays riches et industrialisés comme les nôtres, même s'ils doivent faire face à une crise économique lancinante, laisse des familles entières et de nombreux enfants, parfois en très bas âge, vivre et dormir à la rue au seul motif invoqué que les parents ne disposent pas de documents valables sur le territoire.

Rien ne peut évidemment justifier un tel traitement. Il n'est pas acceptable que des enfants puissent souffrir de la situation juridique, administrative ou légale de leurs parents. A contrario, si les parents se retrouvent dans l'impossibilité d'assurer des conditions de vie décentes à leurs enfants, s'ils se révèlent incapables d'assumer leurs responsabilités éducatives, c'est bien aux Etats, via leurs différents niveaux de pouvoir, de veiller à la sécurité et à la préservation de l'intérêt supérieur de ces enfants. On constate pourtant qu'en lieu et place d'un soutien qu'ils pourraient pourtant légitimement espérer, de nombreux enfants sont maintenus en détention avant d'être renvoyés dans des pays qu'ils ont fuis par nécessité.

La situation des Mineurs Etrangers Non Accompagnés est loin d'être plus enviable comme le rappelle le film « Children on the move » tourné dans 8 pays européens et réalisé à l'occasion de la conférence d'ENOC en septembre dernier à Bruxelles. Le film témoigne des situations dantesques auxquelles sont confrontés quotidiennement ces enfants dont les droits essentiels sont fréquemment bafoués. Dans sa déclaration du 27 septembre 2013, ENOC rappelle les conditions essentielles à une prise en considération de ces mineurs en vue de préserver leur intérêt supérieur et leur dignité.

En conclusion de cette déclaration, ENOC appelle les États et les institutions européennes à s'assurer que leurs politiques, lois et pratiques soient conformes aux instruments pertinents relatifs à la protection des enfants, et particulièrement à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

ENOC souligne que dans ce cadre, « les enfants migrants » devraient bénéficier d'une attention particulière et d'une protection accrue compte tenu de leur vulnérabilité, notamment ceux qui sont séparés de leur famille ou non accompagnés.

Dans le cadre de l'Union européenne, ENOC invite toutes les institutions, dans leurs compétences respectives, à accorder l'attention nécessaire aux droits et à la protection de l'enfant.

Dans ce contexte, ENOC souligne enfin le rôle clé joué par la Commission européenne dans son devoir de surveillance de la mise en œuvre des règles de l'Union Européenne par les États membres. ENOC exhorte dès lors la Commission européenne à lancer les procédures d'infractions adéquates chaque fois que les droits des enfants sont violés.

Troisième et dernier exemple, parmi d'autres, d'une forme aboutie de ces violences invisibles faites aux enfants : la sexualisation outrancière de l'espace public. Et je vous le rappelle : celui qui s'adresse à vous ce matin est bien le président de l'ENOC et non le président de l'association des puritains et moralistes conservateurs européens!

Mais, le sexe s'affiche désormais partout, la pornographie ne connaît plus les frontières de la sexualité adulte et les codes du porno ont envahi une large part de l'espace public. Tout ce qui vaut pour une génération vaut désormais pour l'autre : les modèles érotisés envahissent les dessins animés, la mode vestimentaire pour enfant, les clips musicaux... L'enfant est considéré de plus en plus comme un adulte en miniature sur le plan érotique et sexuel.

Il en découle un affaiblissement de la différence sexuelle et de la différence des générations qui est loin d'être sans conséquence sur le développement de l'enfant et de l'adolescent.

L'hypersexualisation, même si le terme est parfois contesté, c'est la pression qui pousse les enfants à entrer dans une sexualité abusive, qui n'est pas de leur âge, et qui vient entraver leur processus de développement et leur propre rythme d'appropriation de la sexualité, la construction de leur vie psychique.

L'hypersexualisation rejoint la problématique plus large de l'adultification et de tous les désirs, conscients et inconscients dans lesquels les adultes peuvent emprisonner les enfants : cela peut aller des attentes scolaires démesurées, à l'hypersexualisation des enfants dont les fameux concours de mini-miss sont un exemple explicite.

Réglementer, inciter les entreprises à adhérer à un code de bonne conduite, prévenir parents, éducateurs et pouvoirs publics des conséquences désastreuses sur l'enfant de ce climat ambiant, soutenir l'éducation aux médias et le sens critique, remettre à l'honneur la créativité et le jeu comme élément de développement de l'enfance... sont, parmi d'autres, des pistes évoquées à construire ensemble.

Sans tarder. Car cette érotisation de l'espace public va de pair avec un renforcement dramatique des stéréotypes de genre. Les petites filles doivent être séduisantes, aguicheuses et sexy alors que les garçons doivent être fiers, forts, arrogants et machos. Avec des conséquences dramatiques et désastreuses pour la myriade de garçons et de filles qui ne se reconnaissent pas dans ces modèles standardisés et qui cherchent en vain à vivre en harmonie avec ce qu'ils se sentent être au plus profond d'eux-mêmes. Dans un tel contexte, la situation des enfants LGBT est particulièrement inquiétante.

Même si le discours général semble désormais plus tolérant, les intimidations, les insultes, les moqueries et le harcèlement à caractère homophobe semble de plus en plus présent, notamment au sein des milieux scolaires. Parmi les impacts de la victimisation homophobe, on relève l'absentéisme scolaire, le désir de changer d'école, un plus faible sentiment d'appartenance au milieu scolaire et des aspirations scolaires plus limitées. Ces impacts s'aggravent lorsque la victimisation devient plus fréquente. Ces résultats appellent à une intervention globale, concertée et cohérente pour prévenir la violence homophobe en milieu scolaire.

Mais le harcèlement ne se limite pas à la sphère scolaire. La violence homophobe est présente partout y compris dans le cadre familial et ses conséquences sont généralement très lourdes. De nombreux(es) adolescent(e)s se retrouvent contraint(e)s à choisir entre cacher leur homosexualité et quitter le domicile parental. On ne saurait trop insister sur le fait que l'homophobie est une des causes principales du suicide chez les adolescent(e)s.

En conclusion, au nom d'ENOC, j'encourage le Conseil de l'Europe à maintenir les objectifs de la stratégie 2012-2015 qui reprend explicitement, outre la promotion des services et systèmes adaptés aux enfants, la préoccupation particulière pour les enfants en situation de vulnérabilité, la participation des enfants et un important volet consacré à la suppression de toutes les formes de violence à l'égard des enfants.